

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**4 novembre 2016**

Les Opérateurs de télécommunications ont été autorisés à procéder au rétablissement de tous les services et applications de téléphonie sur IP (VoIP) sur l'ensemble de leurs réseaux fixes et mobiles.

Cette décision intervient suite à l'évaluation faite par l'ANRT de l'évolution, tant aux niveaux national qu'international, de la situation des marchés des télécommunications et du contexte réglementaire, d'une part, et, compte tenu des exigences d'un développement harmonieux du secteur au bénéfice des usagers, d'autre part.

Il est à préciser que la problématique de l'encadrement des applications de type OTT (Over The Top) fait l'objet, depuis quelques mois, de discussions et de débats soutenus aux niveaux des groupements régionaux concernés et à l'échelle internationale, visant à convenir des modalités relatives à la fourniture et à l'exploitation desdites applications.

L'ANRT suit avec intérêt ces questions et veillera à faire bénéficier les consommateurs des meilleures évolutions technologiques, en harmonie avec les impératifs de développement du secteur et des acteurs, et dans le respect de la réglementation en vigueur.